



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Le Mercredi 29 Avril 2026 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-21

MATIERE : INSTITUTIONS
ET VIE POLITIQUE

SOUS-MATIERE :
FONCTIONNEMENT DES
ASSEMBLEES

OBJET : ADOPTION DU
REGLEMENT
INTERIEUR DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe GREFFIER,

Date de convocation : le 23 Avril 2026,

PRESENTS : M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, M. Didier GANGLOFF, Mme Marie DE ALMEIDA, Mme Jacqueline RATABOUIL, M. Jean-Baptiste MOUTON, Mme Corinne PEYCHOU, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jennifer KERIVY.

EXCUSES : Mme Monique CARPENTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie DE ALMEIDA.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le Conseil d'Administration, par délibération n°2020-17 du 08 juillet 2020, a adopté le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Castelnaudary.

Du fait des évolutions réglementaires, certains de ses aspects sont obsolètes et il convient de le moderniser.

Monsieur le Président demande donc au Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale tel qu'annexé à la présente.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

ADOPTE le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale tel qu'annexé à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 29 Avril 2026

Ampliation faite le :

30 AVR. 2026

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

30 AVR. 2026

Et par publication le :

05 MAI 2026

Par délégation,
Le Vice-Président du CCAS,


Didier GANGLOFF

Le Président,




Philippe GREFFIER

